

# INSCRIPTION – Formulaire d'admission

## Demande d'admission

A imprimer, remplir, signer et à retourner à l'adresse [inscription@gpmetrocurtilles.ch](mailto:inscription@gpmetrocurtilles.ch) ou à Monsieur André Streit, GP Rétro Curtilles, route du Saulgy 15, 1678 Siviriez

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
No postal :	
Lieu :	
Téléphone :	
Mail :	

**Véhicule : Seuls les véhicules dont l'année de construction ou de mise en circulation est inférieure et y compris à 1987 seront pris en compte.**

Pour l'admission préalable, joindre une photo de qualité du véhicule et l'envoyer par e-mail à [inscription@gpmetrocurtilles.ch](mailto:inscription@gpmetrocurtilles.ch) avec vos coordonnées ou éventuellement par poste avec ce formulaire.

	Catégorie
<input type="radio"/>	Sport (habitacle fermé)
<input type="radio"/>	Prototype (le Mans, ...)
<input type="radio"/>	Monoplace (Formule 2, 3, ...)
<input type="radio"/>	Motocycle
<input type="radio"/>	Side-cars

Véhicule	A remplir
Marque	
Type	
Année de construction	
Cylindrée	
Démarrage moteur	<input type="checkbox"/> démarreur <input type="checkbox"/> aide extérieure
Immatriculation	

Véhicule	A remplir
Historique	
Palmarès	

## Paddock :

Attention place limitée par véhicule !

## Tarifs : Paiement par bvr seulement après acceptation de votre inscription !

□/nbre	Descriptif	Prix en CHF	Prix en CHF
<input type="radio"/>	Par voiture, y compris un repas au souper de gala	370.-	
<input type="radio"/>	Par moto, y compris un repas 'motard'	200.-	
<input type="radio"/>	Par Side-car, y compris 2 repas 'motard'	250.-	
	Repas supplémentaire(s) 'motard' au battoir de Curtilles (sans boisson)	20.-	
	Repas de gala par personne samedi soir (sans boisson)	70.-	.-
	Total		.-

## Pilote :

Nom	Prénom

# INSCRIPTION – Conditions

## CONDITIONS GENERALES

Par sa signature, le participant accepte de respecter les conditions générales et de se conformer aux observations des commissaires.

Le Grand-Prix Rétro Curtilles-Prévonloup est une manifestation pour votre plaisir et celui du public. Il ne s'agit aucunement d'une course, mais d'une présentation de véhicules de compétition historiques et d'exception. Les montées ne sont pas chronométrées. Le nombre de places est limité. Un supplément de Fr 100.- sera facturé pour les inscriptions après le délai.

Les transferts entre le paddock et le point de départ ainsi que le retour au paddock se font sous l'autorité d'un Pace-car. **Toute personne qui n'a pas les capacités physiques et psychiques nécessaires pour conduire un véhicule parce qu'elle est sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou pour d'autres raisons, est réputée incapable de conduire pendant cette période et doit s'en abstenir.**

Le participant est détenteur du permis de conduire pour la catégorie du véhicule inscrit et piloté pendant la durée de la manifestation. Les véhicules reconnus conformes lors du contrôle technique sont les seuls autorisés à rouler. Un échange du pilote après les vérifications administratives n'est pas autorisé. Le pilote roule exclusivement avec le véhicule qu'il a inscrit et présenté au contrôle technique.

Pour les véhicules non-immatriculés, le GP Rétro Curtilles a contracté une assurance RC pour le dommage causé par les véhicules des participants - selon l'art. 72 de la loi sur la circulation routière –à l'égard des tiers. (p. ex. des spectateurs, des riverains ou des organisateurs).

Le GP Rétro Curtilles n'engage pas sa responsabilité pour les dommages éventuels sur les véhicules des participants.

Pour les véhicules immatriculés, chaque concurrent/conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances et ce dernier roule sous son entière responsabilité.

Vol du véhicule ou d'équipement : l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de disparition de biens des participants.

Par sa participation le pilote renonce aux demandes de prétentions pénales ou civiles vis-à-vis de l'organisateur, son personnel, aides et bénévoles.

L'organisateur ne peut garantir aux pilotes de rouler. Il se réserve le droit d'annuler tout ou une partie des manches pour des raisons météorologiques (déluge, inondation, tempête), de sécurité ou indépendant de sa volonté. Aucun dédommagement ne sera versé par l'organisateur.

Obligatoire : Casque, combinaison de protection et contrôle administratif et technique.

Non obligatoire : Licence de course, papiers d'homologation.

Pour des raisons de sécurité et d'infrastructure, le nombre de véhicules engagé est limité. Si un choix doit être opéré, il le sera par le comité d'organisation de la manifestation, sans justification.

A titre informatif les conditions générales sont également traduites en anglais et en allemand. **En cas de litiges, seules les conditions générales libellées en français sont valables. Le for juridique est à Curtilles.**

**Les conditions générales sont lues et approuvées :**

**Lieu / date : ..... Signature obligatoire : .....**